

**TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION
PAR LA SOCIETE ODICEO
DES SOCIETES**

**ODICEO BOURGOIN
SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE
ODICEO SAINT CHAMOND**

 A handwritten signature consisting of stylized initials and the letters "DV".

ODICEO
Société anonyme au capital de 275 000 euros
Siège social : 115 boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE
430 130 393 RCS LYON

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Pierre GRAFMEYER, agissant en qualité de Président Directeur Général et au nom de la société ODICEO, Société anonyme au capital de 275 000 €, dont le siège social est 115 boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 430 130 393 RCS LYON,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "la société absorbante",
D'UNE PART,

ET:

- **Monsieur Jean-Pascal REY**, agissant en qualité d'Administrateur et au nom de la société ODICEO BOURGOIN, Société Anonyme, au capital de 58 800 €, dont le siège social est 10 Rue Joseph Cugnot 38300 BOURGOIN JALLIEU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 788 377 778 R.C.S. VIENNE,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

- **Madame Agnès LAMOINE**, agissant en qualité de Directeur Général Délégué et au nom de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, société anonyme au capital de 40 000 €, dont le siège est 115 Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 302 207 113 R.C.S. LYON,

dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée

- **Monsieur Didier VAURY**, agissant en qualité de Directeur Général et au nom de la société ODICEO SAINT-CHAMOND, société anonyme au capital de 100 000 euros, dont le siège est 17 Boulevard Waldeck Rousseau 42400 SAINT-CHAMOND, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 384 462 321 R.C.S. SAINT-ETIENNE,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2009, ainsi qu'il résulte de la décision ci-annexée ;

Ci-après dénommée "les sociétés absorbées",
D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

(Handwritten signatures)

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ **La société ODICEO** est une Société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

L'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels.

La durée de la Société est de 69 ans et ce, à compter du 21 avril 2000.

Le capital social de la société ODICEO s'élève actuellement à 275 000 €. Il est réparti en 5 500 actions de 50 € de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ **La société ODICEO BOURGOIN** est une Société Anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

L'exercice de la profession d'expert-comptable, telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires, l'exercice de la profession de commissaire aux comptes et de toutes fonctions s'y rattachant,

La durée de la Société est de 60 ans et ce, à compter du 13 février 1974.

Le capital social de la société ODICEO BOURGOIN s'élève actuellement à 58 800 €. Il est réparti en 2 100 actions de 28 € de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

3/ **La SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX** est une Société Anonyme, dont l'objet tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés est :

L'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 septembre 1945 et par les textes subséquents,

La durée de la Société est de 80 ans et ce, à compter du 13 Mars 1975.

Le capital social de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX s'élève actuellement à 40 000 €. Il est réparti en 2 500 actions de 16 € de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

4/ La société ODICEO SAINT-CHAMOND est une Société anonyme, dont l'objet tel qu'indiqué au registre du commerce et des sociétés est :

L'exercice de la profession d'expert-comptable, telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 Septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 18 Février 1992.

Le capital social de la Société ODICEO SAINT-CHAMOND s'élève actuellement à 100 000 €. Il est réparti en 25 000 actions de 4 € de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

5/ La société ODICEO détient :

- 2 100 actions de la société ODICEO BOURGOIN, soit la totalité des actions composant son capital,
- 2 500 actions de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, soit la totalité des actions composant son capital,
- 25 000 actions de la société ODICEO SAINT-CHAMOND, soit la totalité des actions composant son capital,

6/ Monsieur Pierre GRAFMEYER, Président du Conseil d'Administration des sociétés absorbées et absorbante, Messieurs Laurent JOUFRE et Jean-Pascal REY étant administrateurs de chacune des sociétés.

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion envisagée vise à réorganiser l'ensemble du groupe auquel appartiennent les sociétés ceci, dans un souci de rationalisation des structures pour conduire à une meilleure efficacité économique.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 30 septembre 2008, et approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires respectives de chacune des sociétés soussignées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 30 septembre 2008, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND arrêtés au 30 septembre 2008, conformément au règlement CNC 2004-01 (Arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p. 10115).

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société ODICEO BOURGOIN apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ODICEO, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 septembre 2008. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ODICEO BOURGOIN sera dévolu à la société ODICEO, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société ODICEO BOURGOIN

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles	42 410 €
---------------------------------------	----------

2. Eléments corporels

. Autres immobilisations corporelles...	3 300 €
---	---------

L'ensemble des éléments corporels étant évalué à	45 710 €
---	----------

3. Immobilisations financières	6 094 €
-------------------------------------	---------

4. Stocks	8 081 €
-----------------	---------

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Crédances et disponibilités.....	506 899 €
------------------------------------	-----------

Charges constatées d'avance	7 870 €
-----------------------------------	---------

Soit un montant de l'actif apporté de	574 654 €
---	-----------

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges	8 425 €
---------------------------------------	---------

2. Dettes financières	21 845 €
-----------------------------	----------

3. Autres dettes	265 899 €
------------------------	-----------

4. Produits constatés d'avance	155 507 €
--------------------------------------	-----------

Soit un montant de passif apporté de	451 676 €
--	-----------

*M A
A
D V*

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société ODICEO BOURGOIN à la société ODICEO s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	574 654 €
- Total du passif.....	451 676 €
Soit un actif net apporté de	122 978 €

III - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ODICEO BOURGOIN à la société ODICEO s'élève donc à 122 978 €.

La société ODICEO étant propriétaire de la totalité des 2 100 actions sociales de la société absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée de la société absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

IV - Prime de fusion

L'opération ne donnant pas lieu à création d'actions de la société absorbante, aucune prime de fusion n'est constituée.

V - Propriété et jouissance

La société ODICEO sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er Octobre 2008.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société ODICEO BOURGOIN, depuis le 1er Octobre 2008 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société ODICEO.

Les comptes de la société ODICEO BOURGOIN afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société ODICEO BOURGOIN.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

La société ODICEO BOURGOIN apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ODICEO, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 septembre 2008. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ODICEO BOURGOIN sera dévolu à la société ODICEO, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

*F
X
DV*

II Bis - Apport de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles 323 512 €

2. Eléments corporels

. Constructions..... 24 119 €

. Autres immobilisations corporelles... 41 258 €

L'ensemble des éléments corporels
étant évalué à 388 889 €

3. Immobilisations financières 7 119 €

4. Stocks 10 489 €

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Crédances et disponibilités..... 456 849 €

Charges constatées d'avance

Soit un montant de l'actif apporté de 875 188 €

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges 18 150 €

2. Dettes financières 497 542 €

3. Autres dettes 40 437 €

4. Produits constatés d'avance 182 016 €

Soit un montant de passif apporté de 738 146 €

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX à la société ODICEO s'élève donc à :

- Total de l'actif..... 875 188 €
- Total du passif..... 738 146 €

Soit un actif net apporté de 137 042 €

f sf
JPV

III Bis - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX à la société ODICEO s'élève donc à 137 042 €.

La société ODICEO étant propriétaire de la totalité des 2 500 actions sociales de la société absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée de la société absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

IV Bis - Prime de fusion

L'opération ne donnant pas lieu à création d'actions de la société absorbante, aucune prime de fusion n'est constituée.

V Bis - Propriété et jouissance

La société ODICEO sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er Octobre 2008.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX, depuis le 1er Octobre 2008 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société ODICEO.

Les comptes de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

La SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ODICEO, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 septembre 2008. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX sera dévolu à la société ODICEO, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

ff
X
2V

II Ter - Apport de la société ODICEO SAINT-CHAMOND

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels	
. Immobilisations incorporelles	578 691€
2. Eléments corporels	20 379 €
L'ensemble des éléments corporels étant évalué à	599 070 €
3. Immobilisations financières	14 915 €
4. Valeurs réalisées et disponibles	
. Crédances et disponibilités.....	575 429 €
5. Charges constatées d'avance.....	10 934 €
Soit un montant de l'actif apporté de	1 200 348 €

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges	65 414 €
2. Dettes financières	665 440 €
3. Autres dettes	5 330 €
4. Produits constatés d'avance.....	185 832 €
Soit un montant de passif apporté de	922 016 €

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société ODICEO BOURGOIN à la société ODICEO s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	1 200 348 €
- Total du passif.....	922 016 €
Soit un actif net apporté de	278 332 €

III Ter - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société ODICEO SAINT-CHAMOND à la société ODICEO s'élève donc à 278 332 €.

La société ODICEO étant propriétaire de la totalité des 25 000 actions sociales de la société absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres actions, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée de la société absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante.

[Signature]

IV Ter - Prime de fusion

L'opération ne donnant pas lieu à création d'actions de la société absorbante, aucune prime de fusion n'est constituée.

V Ter - Propriété et jouissance

La société ODICEO sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er Octobre 2008.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société ODICEO SAINT-CHAMOND, depuis le 1er Octobre 2008 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société ODICEO.

Les comptes de la société ODICEO SAINT-CHAMOND afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société ODICEO SAINT-CHAMOND.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

La société ODICEO SAINT-CHAMOND apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société ODICEO, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 septembre 2008. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ODICEO SAINT-CHAMOND sera dévolu à la société ODICEO, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

(Handwritten marks and signatures)

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société ODICEO prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre les sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de chacune des sociétés absorbées : ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND à la date du 30 septembre 2008, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société ODICEO prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 septembre 2008, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

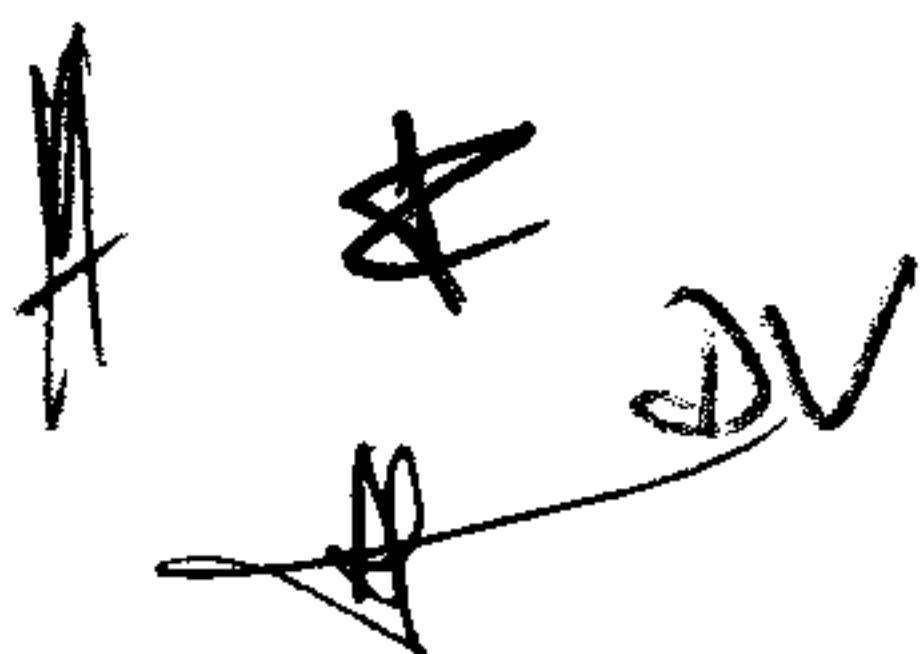
A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société ODICEO supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaire, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société ODICEO exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société ODICEO sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.



Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, les sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND s'engageant, pour leur part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société ODICEO sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, les sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND prennent les engagements ci-après :

A/ Les sociétés absorbées s'obligent jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de leur activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, les sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND s'obligent à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de chacune des sociétés sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elles s'obligent à fournir à la société ODICEO, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elles devront, notamment, à première réquisition de la société ODICEO, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elles s'obligent à remettre et à livrer à la société ODICEO aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise à la condition suspensive suivante :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ODICEO de la fusion par voie d'absorption des sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

X DV
A

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 Septembre 2009 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

Les sociétés ODICEO BOURGOIN, SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX, ODICEO SAINT-CHAMOND se trouveront dissoutes de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ODICEO qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société ODICEO de la totalité de l'actif et du passif de chacune des sociétés absorbées.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société ODICEO BOURGOIN déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société ODICEO ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société ODICEO BOURGOIN s'oblige à remettre et à livrer à la société ODICEO, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

La SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société ODICEO ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé,
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE - SOREX s'oblige à remettre et à livrer à la société ODICEO, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

La société ODICEO SAINT-CHAMOND déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société ODICEO ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé,
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

*f
x DV
AB*

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société ODICEO SAINT-CHAMOND s'oblige à remettre et à livrer à la société ODICEO, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er Octobre 2008. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation des sociétés absorbées seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, représentants de la société absorbante et des sociétés absorbées, rappellent que la société absorbante détient la totalité des actions de chacune des sociétés absorbées et que la présente fusion constitue une opération de restructuration interne. Conformément au règlement CNC 2004-01 précité, les apports seront transcrits dans les écritures de la société absorbante à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de chacune des sociétés absorbées arrêtés au 30 septembre 2008.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 septembre 2008 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé des sociétés absorbées, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables des sociétés absorbées en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

(Signature) DV

En conséquence, la société ODICEO s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;
- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures des sociétés absorbées et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;
- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par les sociétés absorbées, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;
- à se substituer aux sociétés absorbées pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de ces dernières (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures des sociétés absorbées (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

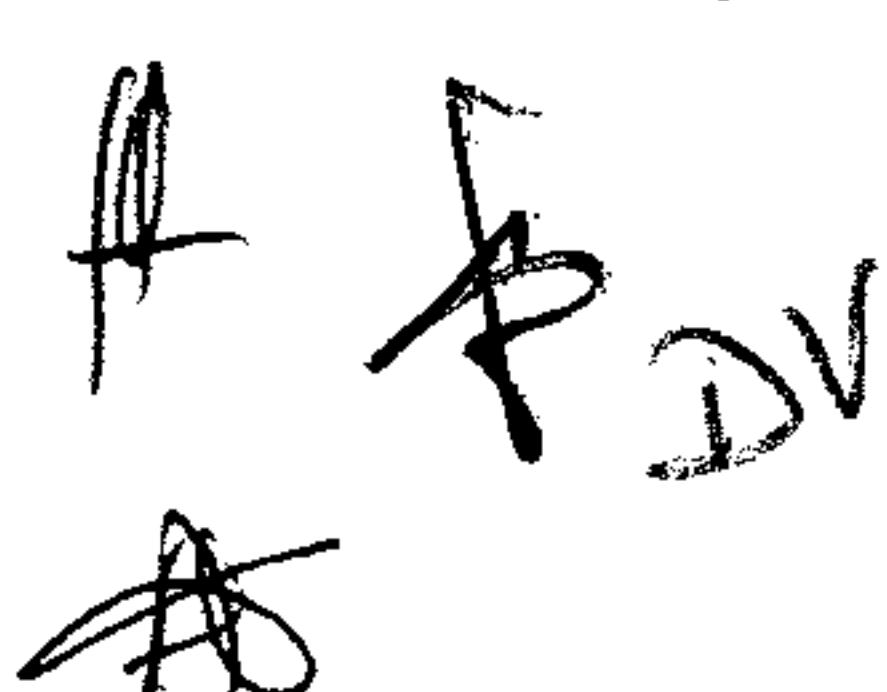
Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera les personnes des sociétés absorbées et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incomblé aux sociétés absorbées si elles avaient continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne des sociétés absorbées et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par les sociétés absorbées si elles avaient réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez les sociétés absorbées, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la société absorbante prendra à sa charge l'obligation d'investir de la société absorbée en ce qui concerne les salaires versés par cette dernière depuis le 1er janvier 2008.

Handwritten signatures and initials, likely belonging to the signatories mentioned in the document.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de chacune des sociétés absorbées, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société ODICEO remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de chacune des sociétés absorbées déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à chacune desdites sociétés, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit des sociétés absorbées pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société ODICEO lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs des sociétés absorbées, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

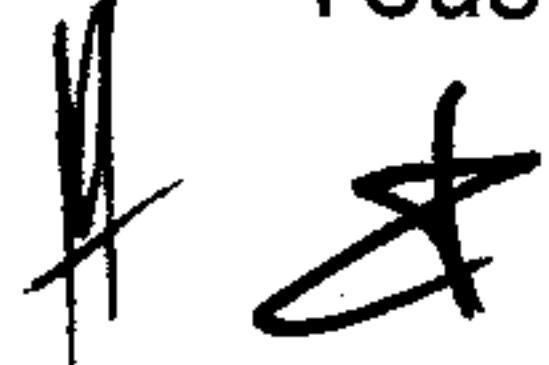
Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société ODICEO.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile à Villeurbanne.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :




- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à Villeurbanne
Le 30 juillet 2009
En douze exemplaires

Pour la société
ODICEO
Monsieur Pierre GRAFMEYER

Pour la société
ODICEO BOURGOIN
Monsieur Jean-Pascal REY

Pour la SOCIETE RHODANIENNE D'EXPERTISE COMPTABLE – SOREX
Madame Agnès LAMOINE

Enregistré à : SIE DE VILLEURBANNE

Le 09/10/2009 Bordereau n°2009/1 061 Case n°25

Ext 10313

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent

Pour la Société ODICEO SAINT-CHAMOND
Monsieur Didier VAURY

Annie BERGER
Agente

Désignation de l'entreprise : ODICEO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise BP 52038 115 Bd Stalingrad 69100 Villeurbanne

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 3 0 1 3 0 3 9 3 0 0 0 2 7

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2008 : Etat préparatoire

				Exercice N ^e clos le <u>3 0 0 9 2 0 0 8</u>	N-1 <u>3 0 0 9 2 0 0 7</u>
		Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>	Net <u>3</u>	Net <u>4</u>
IMMobilisations incorporelles	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	130 616	122 750	7 866
	Fonds commercial (1)	AH	456 612		456 612
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN			
	Constructions	AP	1 030	611	419
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	305 467	168 662	136 804
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	2 034 708		2 033 708
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières*	BH	54 312		54 312
	TOTAL (II)	BJ	2 982 744	292 024	2 690 721
Stocks*	Matières premières, approvisionnements	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP	71 367		71 367
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
Créances	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 457 127	132 976	1 324 151
	Autres créances (3)	BZ	489 258		489 258
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	24 204		24 204
	Disponibilités	CF	772		772
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	97 759		97 759
	TOTAL (III)	CJ	2 140 487	132 976	2 007 512
Comptes régularisation	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 123 232	424 999	4 698 232
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :		Créances :

		Désignation de l'entreprise	ODICEO	Néant <input type="checkbox"/> *
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 275 000...)	DA	275 000 55 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	125 000 125 000
		Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)	DD	5 500 5 000
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	692 211 456 525
		Report à nouveau	DH	
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	368 336 456 186
		Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	1 466 047 1 097 711	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	84 587 88 568	
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	84 587 88 568	
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 241 338 1 358 228	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	501 798 507 482	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	175 252 231 393	
	Dettes fiscales et sociales	DY	988 271 876 016	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	19 519 9 915	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	221 421 211 012	
		TOTAL (IV)	3 147 598 3 194 046	
	Ecarts de conversion passif *	(V)		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	4 698 232 4 380 325	
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 211 076	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	335 743 279 997	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Handwritten signatures and initials are present at the bottom left of the document, appearing to be signatures of the declarant and possibly auditors or witnesses.

Désignation de l'entreprise : ODICEO		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens*	FD	FE		FF	
		services*	FG	FH	3 000	FI	4 241 916 3 603 564
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 238 916	FK	3 000	FL	4 241 916 3 603 564
	Production stockée*					FM	5 479 6 237
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	2 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	88 733 78 170
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 47
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 338 135 3 688 018
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	811 170 649 745
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	99 676 112 624
	Salaires et traitements*					FY	1 920 514 1 586 230
	Charges sociales (10)					FZ	962 721 788 226
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	49 446 60 671
			- dotations aux provisions			GB	
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	28 323 4 447
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	84 587 88 568
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)	AZ				GE	151 2 083
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 956 589 3 292 592
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	381 546 395 425
	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	74 519 157 016
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 330 1 667
CHARGES FINANCIERES	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Définitions positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	76 849 158 683
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	91 766 93 407
	Définitions négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	91 766 93 407
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(14 917) 65 277
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	366 629 460 702

ODICEO

Néant

Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2008 dont le total est de 4 698 232,48 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 368 335,72 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2007 au 30/09/2008.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2006 au 30/09/2007.

+ DV
AR

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Rémunérations des dirigeants
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Liste des filiales et participations

A DV
R

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la clôture des comptes.
- amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes
- en cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production

IMMobilisations INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ar
Brevets	07 ar
Agencements, aménagements des terrains	de 05 à 10 ar
Constructions	de 10 à 20 ar
Agencement des constructions	12 ar
Matériel et outillage industriels	05 ar
Agencements, aménagements, installations	de 05 à 10 ar
Matériel de transport	05 ar
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ar
Mobilier	de 05 à 10 ar

DV

IMMobilisations FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

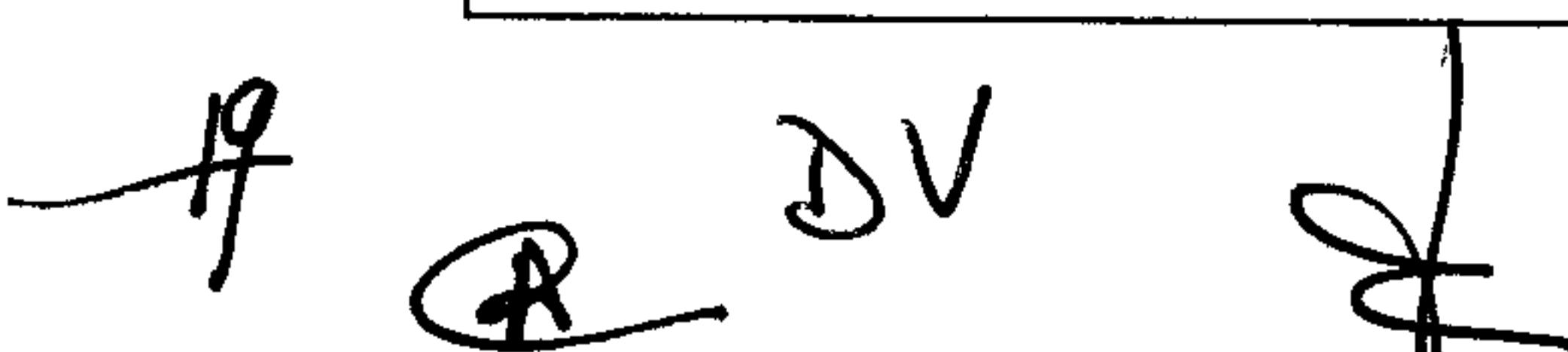
- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

*g
R DV
d*

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	584 138		3 090
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions	1 030		
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	116 344		1 020
Matériel de transport	33 519		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	147 043		35 517
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	297 936		36 537
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	2 033 708		1 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	51 232		3 081
TOTAL	2 084 939		4 081
TOTAL GENERAL	2 967 014		43 708

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			587 228	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions			1 030	
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			117 364	
Matériel de transport			33 519	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			154 583	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		27 976	306 497	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			2 034 708	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			54 312	
TOTAL			2 089 020	
TOTAL GENERAL			27 976	2 982 744

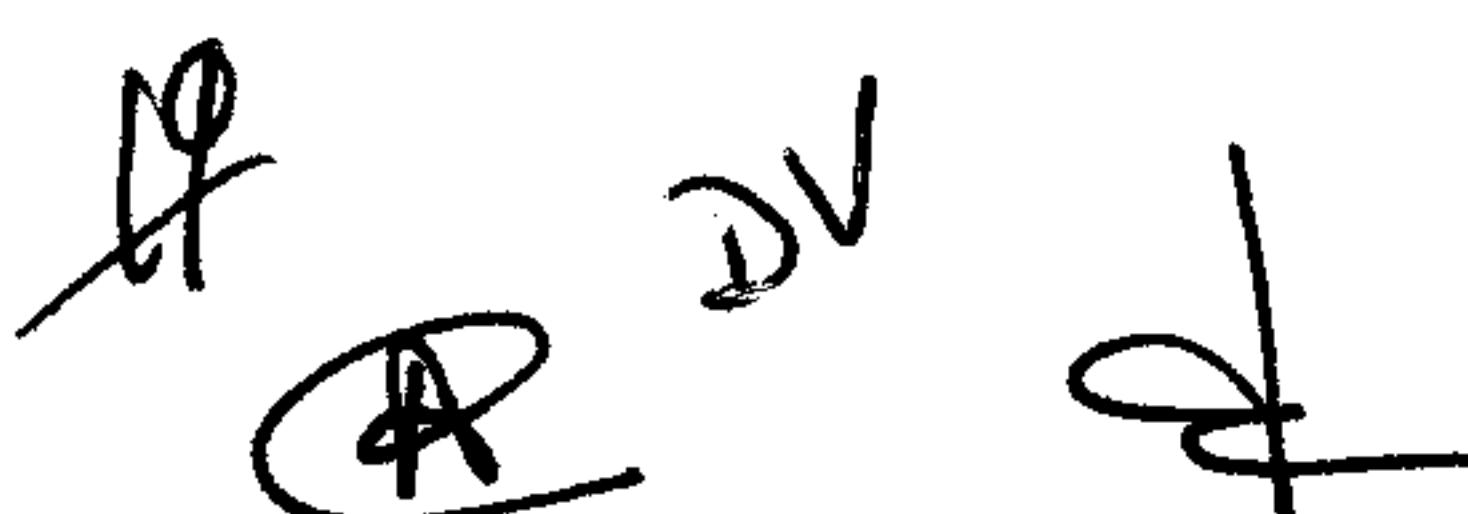

 A DV J

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	116 656	6 094		122 750
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions	405	206		611
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	34 007	11 111		45 117
Matériel de transport	17 402	5 707		23 110
Matériel de bureau, informatique, mobilier	102 084	26 328	27 976	100 436
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	153 898	43 352	27 976	169 274
TOTAL GENERAL	270 554	49 446	27 976	292 024

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	6 094				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions	206				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	11 111				
Matériel de transport	5 707				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 328				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	43 352				
TOTAL GENERAL	49 446				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement obligations				


 A handwritten signature consisting of stylized letters 'A', 'R', 'D', and 'V' written vertically from bottom to top.

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	88 568	84 587	88 568	84 587
TOTAL Provisions	88 568	84 587	88 568	84 587
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	104 652	28 323		132 976
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	104 652	28 323		132 976
TOTAL GENERAL	193 220	112 910	88 568	217 563
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			112 910	88 568
- financières				
- exceptionnelles				

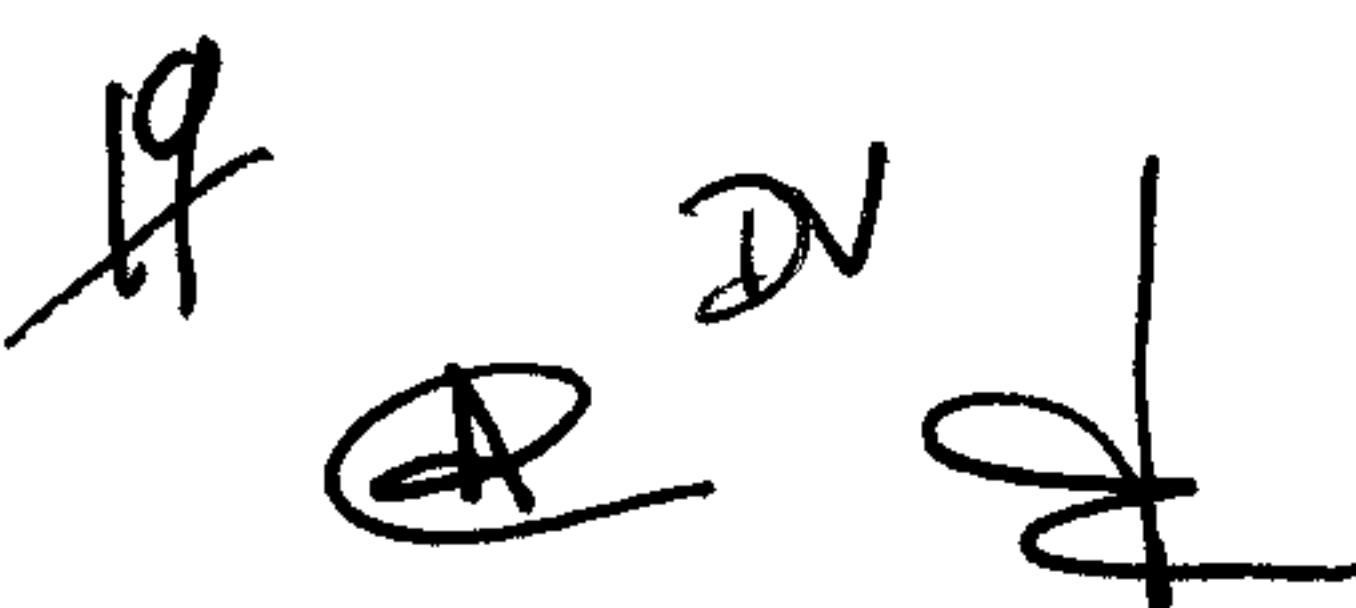
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

19 JV
AR

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	54 312		54 312
Clients douteux ou litigieux	159 039	-0	159 039
Autres créances clients	1 298 088	1 298 088	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 341	3 341	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	5 699	5 699	
- T.V.A	14 921	14 921	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	436 569	436 569	
Débiteurs divers	24 729	24 729	
Charges constatées d'avance	97 759	97 759	
TOTAL GENERAL	2 098 456	1 885 105	213 351
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	335 743	335 743		
- plus d'un an	905 594	147 061	670 097	88 436
Emprunts et dettes financières divers	7 132	7 132		
Fournisseurs et comptes rattachés	175 252	175 252		
Personnel et comptes rattachés	316 467		316 467	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	305 298	305 298		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	298 916	298 916		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	67 590	67 590		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 590			
Groupe et associés	494 666	494 666		
Autres dettes	19 519	19 519		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	221 421	221 421		
TOTAL GENERAL	3 147 598	2 072 599	986 564	88 436
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	172 637			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	295 815			


 JF
 DV
 AR

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	138 43
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	24 82
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	163 26

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 13
Emprunts et dettes financières divers	4 84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 84
Dettes fiscales et sociales	424 71
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	9 46
TOTAL	497 00

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	97 759	221 42
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	97 759	221 42

Commentaires :

Composition du capital social

19 JV
 R JF

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 500	10,0
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5 500	50,0

Commentaires :

H D
A S

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	4 241 916
TOTAL	4 241 916

Répartition par marché géographique	Montant
France	4 238 916
Etranger	3 00
TOTAL	4 241 916

19 JV
AR JF

Engagements financiers

19

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	905 59-
Emprunts et dettes financières divers :	
TOTAL	905 59



Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		149 157	
TOTAL		149 157	

Commentaires :

Le montant des engagements de retraite a été calculé en fonction de la convention collective et des éléments suivants :

- age de départ à la retraite : 65 ans
- ancienneté : au moins 5 ans
- age : + 40 ans

Une convention d'assurance a été souscrite à hauteur de 40 K€.

Aucune provision n'a été constituée au bilan.

19 DV JF
DR

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ē
----------------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--	-------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	--

A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations

- Filiales (plus de 50% du capital détenu)

SOREX	40 000	93 889	99	639 796	639 796			630 283	3 153	12 90
ODICEO BOURGOIN	58 800	23 643	100	533 572	533 572			742 310	40 534	36 94
ODICEO ST CHAMOND	100 000	207 171	100	748 470	748 470			1 018 995	-28 838	
ODICEO E&I	7 625	107 014	100	110 000	110 000			28 419	7 218	

Participations (10 à 50 % du capital détenu)

ODICEO PARIS	7 500		20	1 870						

B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations

- Filiales non reprises en A:

a) Françaises										
b) Etrangères										

- Participations non reprises en A:

a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

La société intègre fiscalement les résultats de ses filiales SOREX et ODICEO BOURGOIN

f JV J

Désignation de l'entreprise : SA ODICEO BOURGOIN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 10E rue Joseph Cugnot 38300 BOURGOIN JALLIEU

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 7 8 8 3 7 7 7 8 0 0 0 3 0

Néant *

				Exercice N° clos le 30092008	N-1 30092007
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMobilisations incorporelles	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement *		AB			
Frais de développement *		CX			
Concessions, brevets et droits similaires		AF	3 144	3 144	114
Fonds commercial (1)		AH	42 410	42 410	42 410
Autres immobilisations incorporelles		AJ			
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		AL			
Terrains		AN			
Constructions		AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR			
Autres immobilisations corporelles		AT	27 416	24 116	3 300
Immobilisations en cours		AV			
Avances et acomptes		AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS			
Autres participations		CU			
Créances rattachées à des participations		BB			
Autres titres immobilisés		BD			
Prêts		BF			
Autres immobilisations financières*		BH	6 094	6 094	6 094
TOTAL (II)		BJ	79 064	27 259	51 804
		BL			
Stocks*	Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens		BN			
En cours de production de services		BP	8 081		8 081
Produits intermédiaires et finis		BR			
Marchandises		BT			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	212 900	10 026	202 874
Autres créances (3)		BZ	22 509		22 509
Capital souscrit et appelé, non versé		CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	77 832		77 832
Disponibilités		CF	203 683		203 683
Charges constatées d'avance (3)*		CH	7 870		7 870
TOTAL (III)		CJ	532 876	10 026	522 850
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	611 940	37 285	574 654
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2008

Désignation de l'entreprise		SA ODICEO BOURGOIN	Néant <input type="checkbox"/> *
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 58...800...)	DA	58 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	16 769
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 880
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	994
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 534
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	122 978	119 446
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 425
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	8 425
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	21 845
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142 851
	Dettes fiscales et sociales	DY	122 301
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	748
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC	443 251
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	574 654
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	443 251
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	388 540

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

q DV
A

Désignation de l'entreprise : SA ODICEO BOURGOIN

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens* services*	FD FG	FE FH	FF FI	742 310	681 117
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	742 310	FK	FL	742 310	681 117
	Production stockée*			FM	1 996	(3 469)	
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	10 308	11 435	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	754 616	689 086	
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	401 849	365 429	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	4 293	9 308	
	Salaires et traitements*			FY	186 985	186 448	
	Charges sociales (10)			FZ	79 678	76 543	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA GB	3 414	1 589	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	1 700	699	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	8 425	425	
PRODUITS FINANCIERS	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)	AZ		GE	6 472	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	692 816	640 442	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	61 800	48 644	
	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI			
	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Défauts et pertes sur provisions et transferts de charges			GN			
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)			GP			
	Défauts et pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GQ			
	Défauts et pertes sur provisions et transferts de charges			GR			
	Défauts et pertes sur créances et créances de l'actif immobilisé			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)			GU			
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV			
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	61 800	48 644	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SA ODICEO BOURGOIN

Néant *

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2008 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2007 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 574 654,38 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 40 534,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/12/2008 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécoverabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

19 DV J
A

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 42 410 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	42 410		42 410	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	42 410		42 410	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 79 064 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	47 656		2 102	45 554
Immobilisations corporelles	28 351		935	27 416
Immobilisations financières	6 094			6 094
TOTAL	82 101		3 037	79 064

Amortissements et provisions d'actif = 27 259 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 132	114	2 102	3 142
Immobilisations corporelles	21 750	3 300	935	24 116
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	26 882	3 414	3 037	27 259

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	3 144	3 144	0	1 ans
Fonds commercial	42 410	0	42 410	Non amortiss
Mat.bureau & informatique	13 082	9 782	3 300	de 2 à 5 ans
Mobilier	14 333	14 333	0	de 2 à 10 ans
TOTAL	72 970	27 259	45 710	

Etat des créances = 249 373 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 094	6 094	
Actif circulant & charges d'avance	243 279	243 279	
TOTAL	249 373	249 373	

Provisions pour dépréciation = 10 026 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	14 786	1 700	6 460		10 026
Comptes financiers					
TOTAL	14 786	1 700	6 460		10 026

Charges constatées d'avance = 7 870 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

*g DV
J
A*

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 58 800 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2100	28,00	58 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2100	28,00	58 800

Provisions = 8 425 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	425	8 425	425		8 425
TOTAL	425	8 425	425		8 425

Etat des dettes = 443 251 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	21 845	21 845		
Fournisseurs	142 851	142 851		
Dettes fiscales & sociales	122 301	122 301		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	748	748		
Produits constatés d'avance	155 507	155 507		
TOTAL	443 251	443 251		

Charges à payer par postes du bilan = 151 525 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	97 16
Dettes fiscales & sociales	54 35
Autres dettes	
TOTAL	151 52

Produits constatés d'avance = 155 507 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 742 310 E**

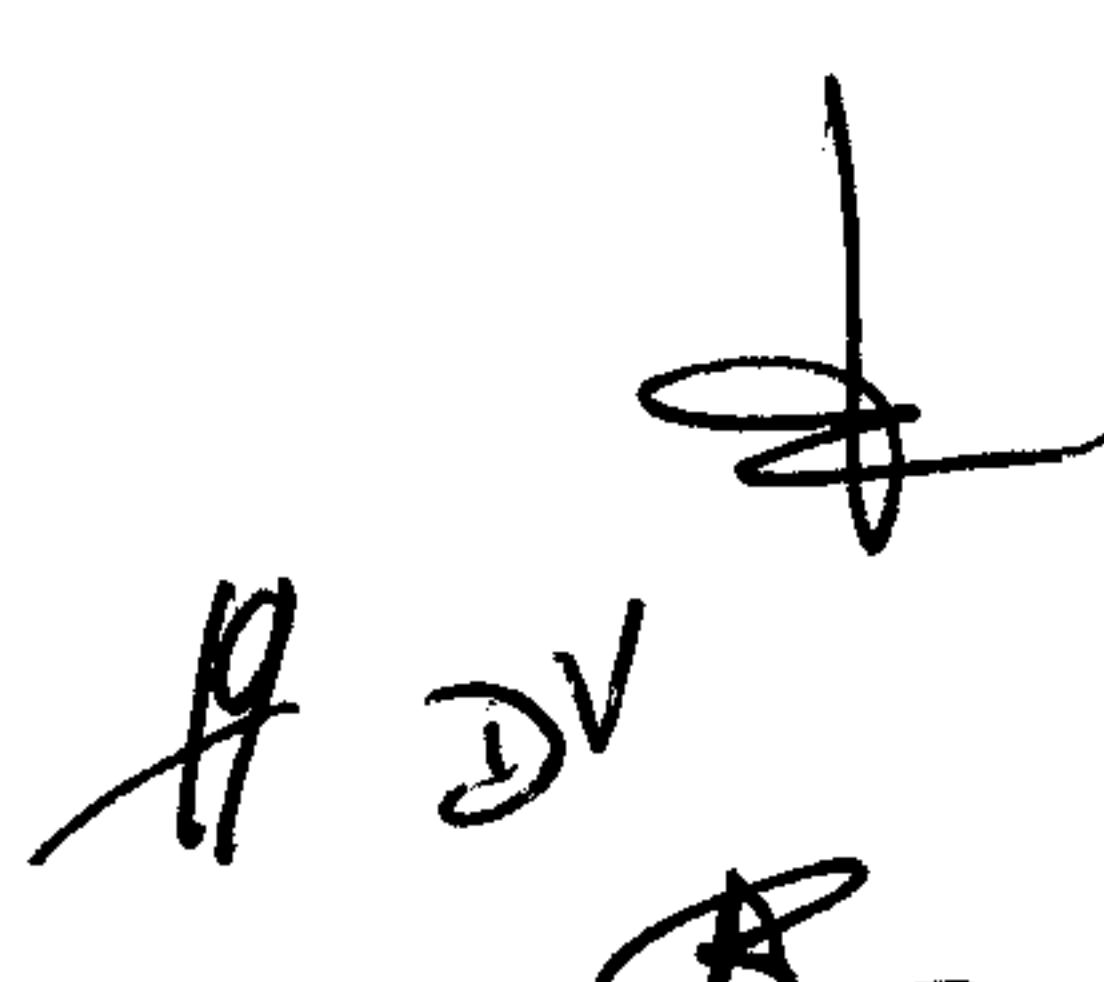
Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	727 693	98,03 %
Produits des activités annexes	14 617	1,97 %
TOTAL	742 310	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	6	

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 7 870 E

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees d'avance(486000)</i>	7 870
TOTAL	7 870

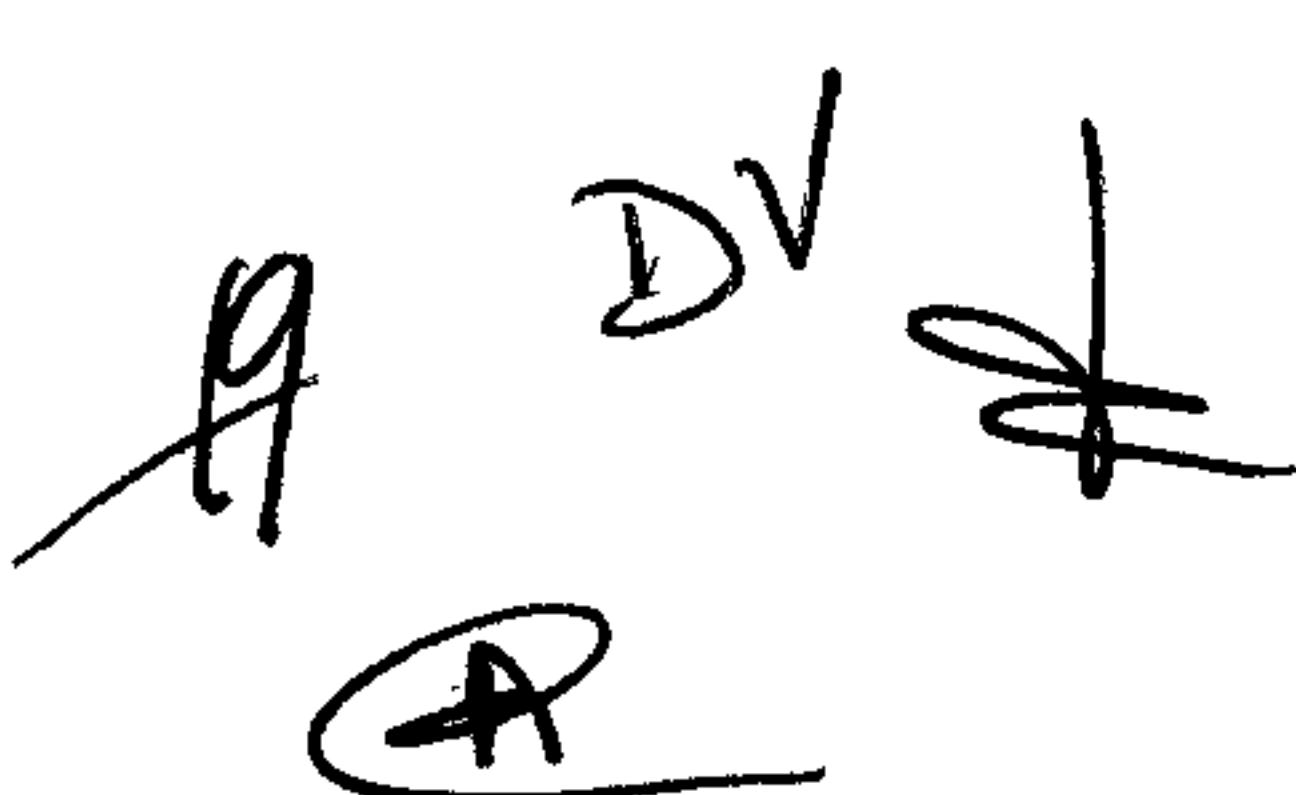
Charges à payer = 151 525 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Odiceo fact non parvenue(408101)</i>	95 941
<i>Ss traitance sociale fnp(408104)</i>	402
<i>Affranchis/fact.non.parv.(408125)</i>	404
<i>Telephone/fact.non.parv.(408126)</i>	239
<i>Frais deplacement(408127)</i>	181
TOTAL	97 167

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Conges et rtt a payer(428200)</i>	14 485
<i>Pers autres charges a payer(428600)</i>	30 490
<i>Prov.ch.sociales s/conges(438601)</i>	6 229
<i>Cap taxe formation(448633)</i>	740
<i>Cap taxe apprentissage(448635)</i>	914
<i>Cap taxe professionnelle(448651)</i>	1 500
TOTAL	54 358

Produits constatés d'avance = 155 507 E

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constates d'avance(487000)</i>	155 507
TOTAL	155 507



 DV

Annexes aux comptes annuels (suite)**RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2004
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	58 800	58 800	58 800	58 800	58 800
b) Nombre d'actions émises	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	742 310	681 117	675 083	644 503	618 55
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	68 454	34 374	58 192	42 567	51 38
c) Impôt sur les bénéfices	21 266	14 177	18 720	10 781	14 08
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	47 188	20 197	39 472	31 786	37 30
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	40 534	27 231	37 280	21 002	28 09
f) Montants des bénéfices distribués		37 002	37 002	99 960	26 04
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	22	10	19	15	1
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	19	13	18	10	1
c) Dividende versé à chaque action		18	18	48	1
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	6	6	6	7	
b) Montant de la masse salariale	186 985	186 448	178 247	177 882	180 08
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	79 678	76 543	71 368	77 833	72 38

Observations complémentaires

Désignation de l'entreprise : SOREX SA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 115 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 0 2 2 0 7 1 1 3 0 0 0 8 5

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SOREX SA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2					
Adresse de l'entreprise 115 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET* 3 0 2 2 0 7 1 1 3 0 0 0 8 5		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 0 8		N-1 3 0 0 9 2 0 0 7			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AA		AC			
	Frais de développement *	AB		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		4 140	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		250 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		77 652	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		58 816	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ		23 438	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		32 247	
	Immobilisations en cours	AV		AW		41 258	
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		7 119	
TOTAL (II)		BJ		BK		396 008	
						109 058	
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ		10 489	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		223 188	
	Autres créances (3)	BZ		CA		112 570	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		5 483	
	Disponibilités	CF		CG		115 608	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		11 842	
TOTAL (III)		CJ		CK		479 180	
						415 445	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW					
Primes d'emboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		875 188	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		7 119	
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :				Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SOREX SA	Néant <input type="checkbox"/> *
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000...)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	11 472
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	22 815
	Report à nouveau	DH	55 602
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 153
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	137 042	146 889
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DO	
	Provisions pour charges	DQ	18 150
	TOTAL (III)	18 150	31 390
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DP	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	256 231
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	7 906
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	122 237
	Dettes fiscales et sociales	DY	111 168
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	40 437
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
		EC	719 996
	TOTAL (IV)		346 225
	Ecarts de conversion passif *	(V)	
		EE	875 188
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		524 504
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	713 926
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	345 768

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SOREX SA		Exercice N				Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC
	Production vendue	biens*	FD	FE		FF
		services*	FG	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	630 283	FK		FL
	Production stockée*				2 941	(548)
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	31 390
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	664 616
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	423 862
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	21 438
	Salaires et traitements*				FY	122 875
	Charges sociales (10)				FZ	50 736
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	15 351
			- dotations aux provisions		GB	
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	4 064
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	18 150
	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)	AZ			GE	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	656 479
	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GG	8 138
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GH	
	Produits financiers de participations (5)				GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	5 056
CHARGES FINANCIERES	Différences positives de change				GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN	
	Total des produits financiers (V)				GO	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP	5 056
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ	
	Differences négatives de change				GR	3 988
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS	669
	Total des charges financières (VI)				GT	
					GU	3 988
					GV	1 068
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	5 289
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						30 120

Désignation de l'entreprise		SOREX SA	Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			Exercice N	Exercice N - 1		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	48		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	48		
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	30		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	30		
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	18		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HJ	(1 525)		
Impôts sur les bénéfices *			HK	6 070		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					
	(2) Dont { produits de locations immobilières					
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *					
	- Crédit-bail immobilier					
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					
	(9) Dont transferts de charges					
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					
RENOVIS	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					
PENALITES				Exercice N		
PRODUIT CREANCE IRRECOUVRABLE				Charges exceptionnelles		
				Produits exceptionnels		
				30		
				48		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		
				Produits antérieurs		

f DV J

A

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2008 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2007 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 875 187,53 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 153,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/01/2009 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécoverabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société SOREX a acquis au cours de l'exercice le droit de présentation de clientèle d'un cabinet d'expertise comptable situé à Romans (Drôme)

(Handwritten signatures and initials)

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 455 833

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	58 816	268 836		327 652
Immobilisations corporelles	88 172	33 464		121 066
Immobilisations financières	7 119		574	7 119
TOTAL	154 107	302 300	574	455 833

Amortissements et provisions d'actif = 59 826

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		4 140		4 140
Immobilisations corporelles	45 049	11 210		55 685
Titres mis en équivalence			574	
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	45 049	15 351	574	59 826

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial romans	250 000	0	250 000	Non amortiss
Fonds commercial	58 816	0	58 816	Non amortiss
Autres immobilisations incorporelles	18 836	4 140	14 695	1 ans
Agencements s/const. sol d'autrui	47 558	23 438	24 119	de 5 à 10 ans
Installations générales	7 007	5 167	1 840	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	7 287	7 287	0	de 2 à 5 ans
Materiel de transp. romans	205	51	154	1 ans
Mat.bureau et informat	25 747	16 863	8 884	de 1 à 10 ans
Materiel inform. romans	30 245	2 628	27 618	de 1 à 3 ans
Mobilier romans	3 014	251	2 763	3 ans
TOTAL	448 715	59 826	388 889	

Etat des créances = 362 657

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 119		7 119
Actif circulant & charges d'avance	355 539	346 044	9 495
TOTAL	362 657	346 044	16 614

Provisions pour dépréciation = 7 939

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 874	4 064			7 939
Comptes financiers					
TOTAL	3 874	4 064			7 939

Produits à recevoir par postes du bilan = 5 056

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	5 056
Disponibilités	
TOTAL	5 056

*A
DR
DV*

Charges constatées d'avance = 11 842

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 40 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2500	16,00	40 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2500	16,00	40 000

Provisions = 18 150

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	31 390	18 150	31 390		18 150
TOTAL	31 390	18 150	31 390		18 150

Etat des dettes = 719 996

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	256 231	36 319	138 396	81 516
Dettes financières diverses	7 906	7 906		
Fournisseurs	122 237	122 237		
Dettes fiscales & sociales	111 168	93 667	17 502	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	40 437	40 437		
Produits constatés d'avance	182 016	182 016		
TOTAL	719 996	482 582	155 898	81 516

Charges à payer par postes du bilan = 63 751

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	35 781
Dettes fiscales & sociales	27 971
Autres dettes	
TOTAL	63 751

Produits constatés d'avance = 182 016

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ff

AP

SV

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 630 283

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	531 078	84,26 %
Produits des activités annexes	99 206	15,74 %
TOTAL	630 283	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

(Signature)
(Signature) DV

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt 250 000 Euros auprès de CIC Lyonnaise de Banque : nantissement en premier du fonds de commerce de clientèle de Romans

Annexes aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

Engagements reçus :

Emprunt 250 000 Euros auprès de CIC Lyonnaise de Banque : caution solidaire de ODICEO SA

La société SOREX est intégrée fiscalement par la société ODICEO qui détient 99.28% de ses actions.

*f
DV
AP
J*

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 5 056

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Intérêts courus sur cct</i>	5 056
TOTAL	5 056

Charges constatées d'avance = 11 842

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees ava</i>	11 842
TOTAL	11 842

Charges à payer = 63 751

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	4 323
<i>Odiceo fact non parvenue</i>	31 457
TOTAL	35 780

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Conges a payer</i>	10 218
<i>Aut.charg.pers.a payer</i>	1 200
<i>Interessement a payer</i>	6 084
<i>Org.soc.ch./conges pay</i>	4 394
<i>Pers ch a payer</i>	516
<i>Prelevt liberatoire organismes sociaux</i>	10
<i>Fap taxe apprentissage</i>	550
<i>Fap formation continue</i>	800
<i>Fap taxe prof lyon</i>	4 200
TOTAL	27 972

Produits constatés d'avance = 182 016

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Pca sorex</i>	182 016
TOTAL	182 016

(P)

(A)

DV
J

Désignation de l'entreprise : ODICEO SAINT CHAMOND			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 17 bis Boulevard Waldeck Rousseau 42400 SAINT CHAMOND			Durée de l'exercice précédent * 1 3		
Numéro SIRET* 3 8 4 4 6 2 3 2 1 0 0 0 2 5			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 0 8		N-1 3 0 0 9 2 0 0 7
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)			AA		Net 4
Frais d'établissement *			AB		
Frais de développement *			CX		
Concessions, brevets et droits similaires			AF	14 353	14 353
Fonds commercial (1)			AH		
Autres immobilisations incorporelles			AJ	575 777	575 777
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL		
Terrains			AN		
Constructions			AP		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR		
Autres immobilisations corporelles			AT	61 792	28 592
Immobilisations en cours			AV		
Avances et acomptes			AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			CS		
Autres participations			CU		
Créances rattachées à des participations			BB		
Autres titres immobilisés			BD		
Prêts			BF		
Autres immobilisations financières*			BH	14 915	14 201
TOTAL (II)			BJ	666 837	632 923
Matières premières, approvisionnements			BL		
En cours de production de biens			BN		
En cours de production de services			BP		
Produits intermédiaires et finis			BR		
Marchandises			BT		
Avances et acomptes versés sur commandes			BV		
Clients et comptes rattachés (3)*			BX	541 944	436 003
Autres créances (3)			BZ	77 017	7 079
Capital souscrit et appelé, non versé			CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :			CD		
Disponibilités			CF	83 569	35 625
Charges constatées d'avance (3)*			CH	10 934	9 881
TOTAL (III)			CJ	713 464	488 588
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)			CW		
Primes de remboursement des obligations (V)			CM		
Écarts de conversion actif* (VI)			CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 380 301	1 121 511
Renvois : (1) Dont droit au bail :			1A	140 916	14 915
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			CP		
(3) Part à plus d'un an : CR					
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :			Stocks :		Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ODICEO SAINT CHAMONDNéant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Autres fonds propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000...)	DA 100 000	100 000
		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
		Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)	DD 10 000	10 000
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 197 171	174 501
		Report à nouveau	DH	
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (28 838)	22 670
		Subventions d'investissement	DJ	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	DK		
		Produit des émissions de titres participatifs	DL 278 333	307 171
		Avances conditionnées	DM	
		TOTAL (II)	DN	
		Provisions pour risques	DO	
		Provisions pour charges	DP 65 414	47 647
		TOTAL (III)	DQ	
		Emprunts obligataires convertibles	DR 65 414	47 647
		Autres emprunts obligataires	DS	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DT	
RENOVIS	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DU	16	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DV 326 784	320 276
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DW	
		Dettes fiscales et sociales	DX 143 209	89 572
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DY 234 484	159 688
		Autres dettes	DZ	
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA 5 330	6 918
		TOTAL (IV)	EB 185 832	190 223
		Ecart de conversion passif * (V)	EC 895 639	766 693
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	ED	
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	EE 1 239 385	1 121 511	
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1B		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1C		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1D		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créateurs de banques et CCP	1E		
		EF		
		EG 896 999	758 724	
		EH	16	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2008 : Etat préparatoire

Rf DV A

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ODICEO SAINT CHAMOND

Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS FINANCIERS

SAGE Experts-comptables Janvier 2008 : Etat préparatoire

opérations en commun

CHARGES FINANCIERES

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
		FA	FB	FE	FH			
Ventes de marchandises*		1 702				1 702	4 782	
Production vendue	biens*	FD				FF		
	services*	FG	1 017 293			FI	1 017 293	1 041 210
Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 018 995			FK	FL	1 018 995	1 045 991
Production stockée*						FM		
Production immobilisée*						FN		
Subventions d'exploitation						FO	1 000	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	53 442	41 982
Autres produits (1) (11)						FQ	3	2 328
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 073 439	1 090 302
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	(12)	
Variation de stock (marchandises)*						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	387 539	448 203
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	21 084	25 414
Salaires et traitements*						FY	400 635	363 263
Charges sociales (10)						FZ	154 688	142 869
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	20 316	5 163
		- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	25 036	19 210
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	65 414	47 647
Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)	AZ					GE	(32)	700
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 074 667	1 052 468
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 227)	37 833
Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI		
Produits financiers de participations (5)						GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	3	
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
Définitions positives de change						GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3	
Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	18 737	12 259
Définitions négatives de change						GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	18 737	12 259
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 734)	(12 259)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(19 961)	25 574

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise _____ ODICEO SAINT CHAMOND

Néant

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2008 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2007 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 200 348 E.

Le résultat net comptable est une perte de 28 838,09 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/01/2009 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irréécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

*✓ DV J
A f*

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 666 837

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	590 130			590 130
Immobilisations corporelles	85 766	665	24 639	61 792
Immobilisations financières	14 201	714		14 915
TOTAL	690 097	1 379	24 639	666 837

Amortissements et provisions d'actif = 52 852

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		11 439		11 439
Immobilisations corporelles	57 174	8 877	24 639	41 413
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	57 174	20 316	24 639	52 852

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	14 353	11 439	2 914	de 1 à 2 ans
Clientèle	575 777	0	575 777	Non amortiss
Inst.agenc.divers	17 315	12 823	4 492	de 5 à 10 ans
Autres agencts immob	348	348	0	de 10 à 15 ans
Materiel de transpor	9 795	9 795	0	5 ans
Mat.bureau & informat	30 806	14 992	15 814	de 1 à 5 ans
Mobilier	1 127	1 054	74	de 3 à 5 ans
Mobilier cr dev	2 401	2 401	0	10 ans
TOTAL	651 922	52 852	599 070	

Etat des créances = 605 773

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 915		14 915
Actif circulant & charges d'avance	590 858	485 475	105 383
TOTAL	605 773	485 475	120 298

Provisions pour dépréciation = 88 064

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	63 858	25 036		829	88 064
Comptes financiers					
TOTAL	63 858	25 036		829	88 064

Produits à recevoir par postes du bilan = 81 662

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	72 254
Disponibilités	9 408
TOTAL	81 662

Charges constatées d'avance = 10 934

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Q DV
HP

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 100 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	25000	4,00	100 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	25000	4,00	100 000

Provisions = 65 414

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	47 647	65 414	47 647		65 414
TOTAL	47 647	65 414	47 647		65 414

Etat des dettes = 856 602

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	326 784	326 784		
Fournisseurs	143 209	143 209		
Dettes fiscales & sociales	195 447	147 437	48 010	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 330	5 330		
Produits constatés d'avance	185 832	185 832		
TOTAL	856 602	808 592	48 010	

Charges à payer par postes du bilan = 92 629

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	18 73
Fournisseurs	8 76
Dettes fiscales & sociales	65 13
Autres dettes	
TOTAL	92 629

Produits constatés d'avance = 185 832

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

P JV

(A)

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 1 018 995**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 702	0,17 %
Prestations de services	1 017 114	99,82 %
Produits des activités annexes	180	0,02 %
TOTAL	1 018 995	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

(Handwritten signatures and initials)

Annexes aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 81 662

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etab	72 254
TOTAL	72 254

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Debit.cred.div.prod.	9 408
TOTAL	9 408

Charges constatées d'avance = 10 934

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av	10 934
TOTAL	10 934

Charges à payer = 92 629

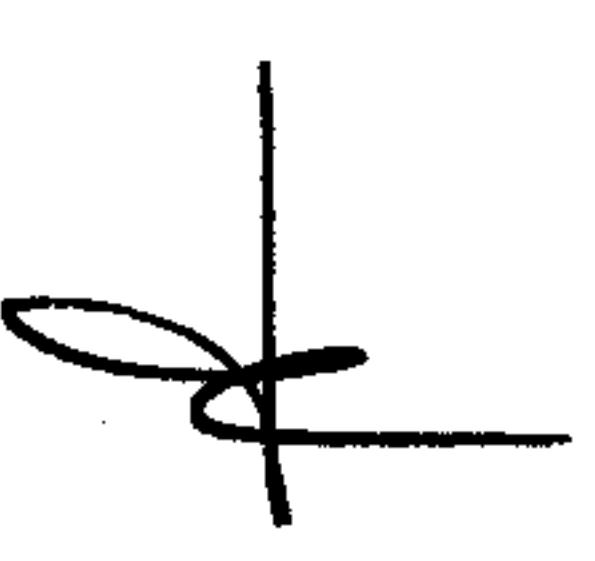
Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Associes interets co	18 734
TOTAL	18 734

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis факт non par	3 687
Fnp odiceo	5 074
TOTAL	8 761

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer	22 405
Autres charg.pers.a	19 605
Personnel charges a payer	6 000
Org.soc. ch/conges a	9 634
Org.soc. charges a p	2 940
Etat autres ch. a pa	4 550
TOTAL	65 134

Produits constatés d'avance = 185 832

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'ava	185 832
TOTAL	185 832


 JV